

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 108 (1972)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1972 éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

« La SPR une et diverse, les traitements »

(VOIR P. 228)

*Puisqu'aucun bâtiment n'est terminé
sans une installation temps et son...*

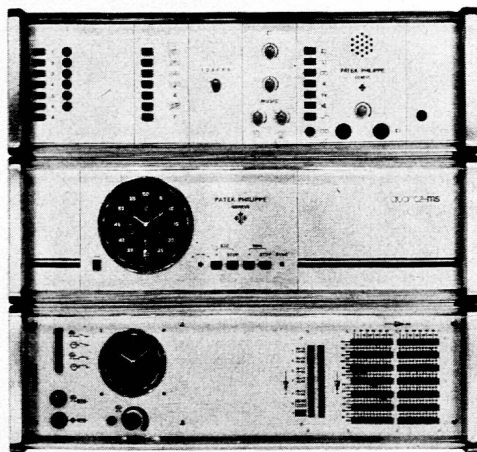
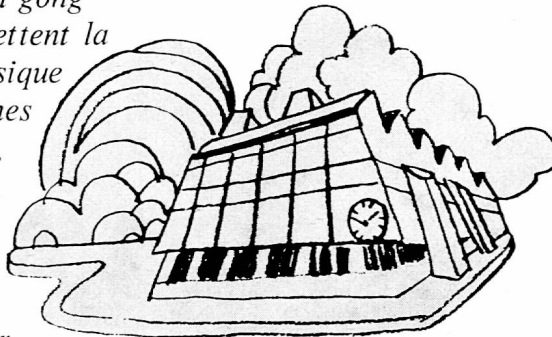
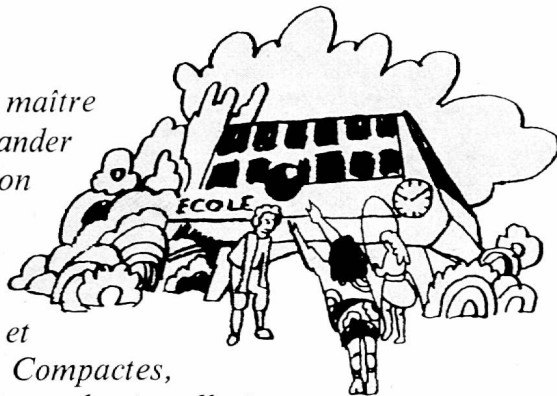
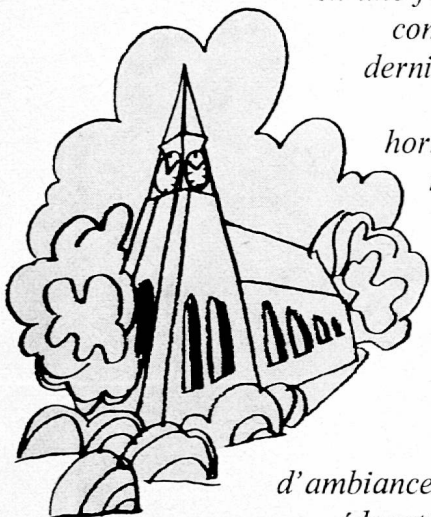
Patek Philippe unit le temps et le son en une seule installation.

*Si vous êtes responsable d'une construction, maître
d'œuvre, architecte... vous pouvez commander
en une fois une installation*

*complète, jusqu'au
dernier haut-parleur
et à la dernière
horloge, à une seule et*

*même entreprise. Compactes,
simples, économiques, les installations temps et son
Patek Philippe simplifient au maximum les
communications internes, quelle que soit l'importance
du bâtiment. Elles remplacent les sonneries
agressives par un gong
agréable, permettent la
diffusion de musique*

*d'ambiance ou de programmes
éducatifs. Electroniques,
elles fonctionnent de façon
entièrement automatique. Nous avons préparé
une documentation complète, que nous serons
heureux de vous adresser. Nos spécialistes
sont à votre disposition pour établir
un devis, sans engagement : nous avons du temps pour vous.*



Centrale temps et son Patek Philippe.

*Voici quelques-unes de nos références :
Technicum cantonal de Fribourg
Ecole Polytechnique Fédérale à Zurich
Ecoles primaire et secondaire à Moutier
Ecole d'infirmières à Lausanne
Collège Rousseau à Genève
et nombreuses autres écoles.*

PATEK PHILIPPE 
DIVISION ELECTRONIQUE

39, rue Marziano 1211 Genève 24
Tél. (022) 42 85 40 Télex 27.299

ÉDITORIAL

Recyclage, formation continue ou éducation permanente ?

Vous êtes-vous une fois sérieusement posé la question de savoir quel sens exact contenait chacun de ces trois mots ? Certainement pas et vous aviez raison jusqu'à présent, seuls quelques ouvrages spécialisés y attachant de l'importance. Actuellement ce n'est plus le cas et il est nécessaire de cerner la signification de ces mots sous peine de se voir imposer une notion en lieu et place d'une autre.

LE RECYCLAGE

C'est maintenant la notion la plus répandue, mais certainement aussi la plus contraignante. Il s'agit en effet de cours, séminaires ou toute autre forme de perfectionnement qui découlent de l'application généralisée de nouvelles notions, techniques ou programmes. En fait, il s'agit donc « d'ajuster » les connaissances ou les méthodes d'un individu face à un ou plusieurs éléments nouveaux et extérieurs qui influencent notablement son activité professionnelle.

En ce qui nous concerne, les mathématiques modernes constituent un exemple de choix du recyclage, notamment pour les collègues qui n'ont pas eu l'occasion de faire tout ou partie de leurs études selon cette nouvelle matière. Remarquons toutefois que le recyclage s'applique ou s'appliquera bientôt à une grande majorité de la population active.

Mais revenons à l'enseignement où le recyclage se traduit par une série de cours collectifs à caractère obligatoire qui ne laissent que très peu de choix aux intéressés. Reconnaissons toutefois que la méthode est justifiée lorsque l'objectif s'intitule coordination et harmonisation des programmes ou introduction rapide d'une nouvelle notion.

LA FORMATION CONTINUE

Au contraire du recyclage, elle postule le choix des intéressés, différence fondamentale au moins sur le plan psychologique. Elle place chacun devant ses propres responsabilités, face à ses lacunes objectivement reconnues ou son souci d'information et de formation nouvelle. Elle doit donc offrir de multiples possibilités de rafraîchir ses connaissances, de se perfectionner dans tel ou tel domaine, de progresser dans l'étude de nouvelles techniques ou moyens d'enseignement. Elle est donc personnalisée au niveau de l'individu sans pour autant remettre en question le système de formation de base tel que nous le connaissons actuellement.

Enfin, elle est peu compatible avec une obligation quelle qu'elle soit et devrait permettre une promotion professionnelle, voire financière. Elle contient déjà, bien que partiellement, les prémices de l'éducation permanente. C'est à mon avis une solution transitoire.

L'ÉDUCATION PERMANENTE

La différence fondamentale avec la formation continue réside dans le fait que l'éducation permanente considère comme une entité TOUTE la formation de l'individu. Elle englobe en un système continu l'école, la formation professionnelle et l'éducation des adultes. Selon le rapport du GRETI, seules trois subdivisions peuvent encore entrer en considération : l'éducation préscolaire, la scolarité obligatoire et l'éducation post-obligatoire. Elle se réfère aux principes de l'unité, de la continuité absolue, de la récurrence et de la formation par unités capitalisables.

On constatera immédiatement qu'elle postule un changement complet de nos structures scolaires actuelles, changement dont les répercussions sociales et politiques sont immenses.

La SPR a décidé de porter son effort sur l'étude et la mise en place d'un système d'éducation permanente des enseignants primaires. C'est là indiscutablement le point le plus difficile à réaliser, mais aussi le seul susceptible d'apporter, à long terme mais à chacun, l'autonomie professionnelle indispensable face à l'évolution de notre monde.

F. Bourquin.

Louez votre maison à des professeurs hollandais/anglais. Possibilité d'échange ou location. E. B. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

imprimerie
 Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa
montreux

comité central

LA SPR UNE ET DIVERSE

Comme annoncé dans l'« Educateur » N° 4 du 4 février 1972, nous soumettons à votre lecture une nouvelle rubrique du thème général intitulé « La SPR une et diverse ». Il s'agit aujourd'hui du problème des traitements. Plutôt que de vous apporter un tableau complet des traitements par canton, souvent difficile à déchiffrer et dont la compréhension n'est pas immédiate, nous avons préféré vous donner deux exemples précis facilitant la comparaison. En fait et pour un des cantons, il n'y aura qu'un seul exemple vu que l'égalité des traitements hommes - femmes a été réalisée.

Cette notion de traitement sera complétée par un article consacré aux diverses formations de base cantonales, article qui paraîtra dans le N° 16 du 12 mai 1972.

Il est bien entendu que la rédaction romande et les bulletiniers cantonaux restent à votre disposition pour tous les renseignements supplémentaires que vous pourriez souhaiter.

COMMENT PROCÉDER ?

En tête de chaque rubrique cantonale, vous trouverez les articles en question. Il vous suffit alors de les lire et de les comparer !

PLAN DE PARUTION

- Bulletin N° 16 : La formation des enseignants primaires.
- Bulletin N° 22 : Pléthore, pénurie ou équilibre du corps enseignant primaire ?
- Bulletin N° 28 : La structure de la scolarité obligatoire.
- Bulletin N° 34 : Les avantages sociaux de la profession.
- Bulletin N° 40 : Le perfectionnement des enseignants primaires.

F. Bourquin.

Concours « Jeunesse et économie »

Dans l'« Educateur » N° 6/72, page 135, nous annonçons le concours intitulé « L'économie suisse vue par les jeunes en 1972 ».

MODIFICATION DES DÉLAIS

Nous vous rappelons que vous pouvez obtenir des bulletins de participation jusqu'au 30 avril 1972 à l'adresse suivante :

Concours « Jeunesse et économie »,
c/o CIPR, route de l'Aire 81, case 401,
1211 Genève 26, tél. (022) 43 52 00.

Le délai de remise des travaux a été fixé au **15 juin 1972** et non pas au 30 mai comme publié par erreur.

Cela vous donne donc un délai de 15 jours supplémentaires pour la rédaction des travaux. *F. B.*

Séminaire de Chexbres

Collègues, retenez cette date :
2 et 3 JUIN 1972

Deux thèmes seront débattus dans le cadre du prochain séminaire de Chexbres :

- l'économie face à l'Ecole romande
- la croissance économique

Vous trouverez en page 230 la liste des orateurs.

Nous vous rappelons que ce sont vos associations qui auront mission de nommer leurs délégués.

Education permanente

Sous-commission III

La sous-commission III chargée de l'étude des moyens d'action s'est réunie à Lausanne, sous la présidence de José Jaecklé, le 26 février dernier. Elle a notamment constaté que son travail allait essentiellement dépendre des options et propositions des deux autres sous-commissions.

INFORMATION

Il apparaît que les différentes démarches et travaux entre les sous-commissions ne sont pas encore rodés. L'information réciproque fait encore défaut. Le président de la commission plénière, notre collègue Blanc, veillera à ce que les transmissions soient plus rapides.

Chaque délégué cantonal a établi une liste des principaux journaux de son canton. Ces différentes listes sont confrontées et triées. Elles serviront de base à la sous-commission pour toutes les interventions qui seront faites dans la presse romande.

A ce propos, un premier communiqué sera envoyé à toutes les rédactions les informant de l'existence de la commission. Enfin, une lettre du bureau exécutif SPR annoncera la commission auprès des chefs de départements, des secrétaires généraux et des chefs de services.

INTENTIONS ET RÉALISATIONS OFFICIELLES

La sous-commission tente de faire un rapide inventaire des projets ou réalisations en cours dans les domaines du recyclage, de la formation continue ou de l'éducation permanente.

Vaud

Ce canton va tantôt vivre son « année longue ». Une organisation de cours de perfectionnement a été mise sur pied.

Les associations ont été consultées sur le choix des cours proposés, une commission paritaire supervise l'opération.

Une expérience intéressante : il nous faut ici relater brièvement le principe de formation complémentaire des maîtres de classes à option car il s'inspire de l'idée des unités capitalisables et s'inscrit ainsi dans une première tentative d'éducation permanente. Il est proposé aux maîtres qui s'intéressent à ce type de classes 7 à 10 cours de 20 à 80 heures chacun et cela en l'espace de deux ans. A l'issue de chaque cours, dont certains font l'objet d'un examen final, une attestation est délivrée par la SPV, organisatrice paritaire de ces cours. Remarquons que l'opération est facultative et que chaque titulaire organise son travail selon ses disponibilités de temps. Sur la base des attestations précédemment mentionnées, le DIP délivre un certificat final donnant droit à enseigner dans les classes à option avec un supplément de traitement. Les cours ont lieu à Lausanne et sont pris pour moitié sur le temps d'école. Cette formation est gratuite, seuls les frais de déplacement sont à la charge des titulaires.

Genève

Les mathématiques modernes sont déjà introduites dans bon nombre de classes expérimentales. Une série de cours de perfectionnement ont permis aux titulaires concernés de se familiariser avec cette nouvelle matière. Ces cours ont eu lieu en 1969, 1970 et 1972. Ils étaient facultatifs.

A l'heure actuelle, il n'existe pas encore d'organisation de perfectionnement touchant l'ensemble du corps enseignant primaire.

Neuchâtel

Ce canton vit actuellement son « année longue ». C'était l'occasion de mettre sur pied un vaste système de cours de perfectionnement. Essentiellement facultatifs, ces cours offraient un choix très vaste aux titulaires. Une opération de recyclage en mathématiques modernes, rendue obligatoire pour les titulaires de 1^{re} et 2^e primaires, doit permettre l'introduction de cette discipline au début de l'année scolaire 1973/1974.

Le principe des cours ayant été admis, l'opération se poursuivra durant la prochaine année scolaire. Les associations seront consultées par l'intermédiaire d'une commission spécialisée.

Jura

La sous-commission n'a pas encore de renseignements à ce propos.

Fribourg

Comme à Neuchâtel, les cours de mathématiques modernes ont été rendus obligatoires pour les titulaires des deux premiers degrés.

D'autres cours de perfectionnement sont organisés dans le cadre des arrondissements notamment dans les domaines suivants : histoire, rédaction, techniques de groupe, recherches diverses, etc. Ils sont alors facultatifs comme certains cours cantonaux.

Valais

Là encore les cours de mathématiques modernes ont été rendus obligatoires ; le recyclage technique est terminé, le recyclage méthodologique en cours.

En outre le DIP organise chaque été une semaine de perfectionnement ; la participation atteint le 85 à 90 % du corps enseignant concerné bien que ces cours soient facultatifs. La SPV^{al} est consultée sur leur contenu.

Un service administratif est sur le point d'être créé dans ce domaine.

INTENTIONS ET RÉALISATIONS DES ASSOCIATIONS CANTONALES

Vaud

Cours organisés par la SPV (séminaire d'automne), par la SPES, la SSTM, le GREM, les CEMEA, le GRETI, l'AVEA et la SVMS.

Genève

Pas de réalisation à l'heure actuelle, prise de position de la SPG au niveau des principes.

Neuchâtel

Cours organisés par la SNPP et autres associations.

Fribourg

Participation SPF à divers cours et cours SFPP.

Valais

Participation de la SPV^{al} aux cours officiels.

F. B.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Elargissement du dialogue entre les milieux économiques et l'école

La première assemblée générale de « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » a eu lieu ce vendredi 17 mars à Berne sous la présidence du conseiller d'Etat zurichois H. Künzi. Rappelons que notre collègue José Jaecklé, vice-président de la SPR, représente le corps enseignant romand au conseil de cette société dont il a d'ailleurs été nommé vice-président.

A cette occasion, « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » a présenté à la presse les raisons de sa création, les objectifs poursuivis ainsi que les grandes lignes de son programme pour l'année en cours.

Créée le 30 septembre dernier, cette action a pour but, selon ses statuts, de « faire bénéficier la jeunesse d'un apport permanent d'informations en provenance de l'économie et réciproquement » afin de susciter un dialogue avec l'école de manière à informer et à préparer les jeunes à vivre les phénomènes et les mécanismes du monde économique qui les environnent. Elle entend ainsi « contribuer à la culture générale et, tout particulièrement, à la formation civique de la jeunesse suisse » en lui fournissant les bases nécessaires à une appréciation personnelle et objective des questions touchant à la politique économique.

Pour préserver l'objectivité de ses messages, la société s'est efforcée de rassembler tous les partenaires sociaux habituels de l'économie suisse, patronat, syndicats, consommateurs. Toutes les organisations faitières (Société pour le développement de l'économie suisse, Union centrale des associations patronales, Union des arts et métiers, Association des paysans suisses, Fédération suisse des consommateurs, Union syndicale suisse, Fédération des syndicats chrétiens, Société pédagogique romande, Société suisse des enseignants, etc.) ont adhéré et sont représentés au Conseil (le « Kuratorium ») de « JEUNESSE ET ÉCONOMIE ».

Créée en 1959 par René-Henri Wüst, cette action avait jusqu'alors été patronnée par la Société pour le développement de l'économie suisse. Parmi les activités principales déployées jusqu'en 1971, il convient de relever :

- Des **visites d'entreprises** organisées à l'intention du corps enseignant afin que ce dernier se rende compte du fonctionnement de l'économie.
- L'organisation de **séminaires** afin de permettre aux milieux de l'économie de venir dialoguer avec des enseignants. En Suisse romande, onze séminaires pédagogiques ont eu lieu à Chexbres depuis 1959.
- L'encouragement d'activités journalistiques et la promotion de toute action d'information en rapport avec les objectifs de « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » et qui pourraient faciliter une quelconque insertion de l'économie à l'école.
- La réalisation d'émissions de radio et de télévision scolaires. C'est ainsi que furent réalisés « L'économie énergétique électrique de la Suisse » ou « L'importance des ports de Gênes, de Marseille et de Rotterdam pour l'économie suisse », films projetés à plusieurs reprises sur toutes les chaînes de télévision du pays.
- La publication de fiches d'information économique préparées à l'intention du corps enseignant par une commission de la SPR à laquelle participent divers journalistes et économistes.
- La réalisation, dès 1970, d'un concours « L'économie suisse vue par les jeunes » qui permet à des élèves ou étudiants, soit en groupes, soit individuellement, de décrire l'économie d'une localité ou de la région qu'ils habitent sous forme rédactionnelle ou grâce à un reportage illustré.

Du programme 1972 pour la Suisse romande, retenons la continuation du fructueux travail réalisé, mois après mois, dans le cadre de la commission. Signalons en outre qu'un manuel d'information économique à l'intention d'élèves de 12 à 15 ans est en préparation. Enfin, la commission organise activement le prochain séminaire pédagogique de Chexbres qui aura lieu en juin selon le programme suivant :

Vendredi 2 juin : **Où va l'école romande ?**, M. Jean Cavadini ; **Ce qu'en pense l'économie**, M. Claude Ferrero (Firmenich, Genève) ; **Ecole et société**, M. François Jeanneret, conseiller d'Etat ; **La position de l'entreprise**, M. Jean Sunier, directeur général de Cardinal, Fribourg, ainsi que divers orateurs.

Samedi 3 juin : **La croissance économique, pourquoi, comment ?**, conférence du professeur Peter Tschoop, Université de Genève, suivie d'une table ronde à laquelle prendront part tous les milieux économiques intéressés.

« JEUNESSE ET ÉCONOMIE », CONSEIL 1972

Président :	Dr Hans Künzi, professeur, conseiller d'Etat et conseiller national
Vice-président :	José Jaecklé
Membres :	
Association suisse des enseignants ASE	Dr Leonhard Jost Peter Erzinger
Société pédagogique de la Suisse romande	José Jaecklé
Union syndicale suisse	Dr Ferdinand Troxler
Union centrale des associations patronales suisses	Heinz Allenspach Dr Ernst Schwob, Ciba-Geigy S.A.

Fédération des sociétés suisses d'employés FSE	Alfred Bösiger
Union suisse des arts et métiers USAM	Dr Walter Rohner
Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse	Dr Guido Casetti
Union suisse des paysans	Aymon Jaquemmet
Fédération suisse des consommateurs	Mme Michèle Sandrin
Communauté d'action des salariés et des consommateurs	Alfred Neukomm
Société pour le développement de l'économie suisse	Gilbert Coutau
Centre d'information et de « public relations » CIPR	René-Henri Wüst
Commission des programmes :	Dr Jost (présidence) Dr Rohner, Dr Troxler, R.-H. Wüst
Commission des finances :	H. Allenspach (présidence) Dr H. Kunzi, professeur, et un représentant du secrétariat

LES MEMBRES DE LA COMMISSION « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » EN SUISSE ROMANDE

- M. José Jaecklé, vice-président de la SPR, Genève.
- M. Yvan Dutoit, enseignant, Pully.
- M. Jean-Pierre Paquier, enseignant, Pully.
- M. Jean-Marie Laya, chef de la rubrique économique de la « Tribune de Genève », Présinge.
- M. Marian Stepczynski, directeur de la gestion du « Journal de Genève », Genève.
- M. Albert Tille, chef de la rubrique économique de la « Tribune de Lausanne », Lausanne.
- M. Paul Ungemacht, économiste, Lausanne.
- M. Pierre Golaz, enseignant secondaire, Meyrin.
- M. Bernard Troesch, enseignant secondaire, Dardagny.
- M. Daniel Fiaux, enseignant, Yverdon.
- M. Jean-Pierre Buri, enseignant, Marin.
- M. Jacques Autier, enseignant, Prévèrenges.
- M. André Fischer, enseignant, Chambésy-Genève.
- M. F. Bourquin, rédacteur romand de l'« Educateur », Neuchâtel.
- M. François Portner, secrétaire central FOBB, Lausanne.

école pédagogique privée	FLORIANA Direction E. Piotet Tél. 24 14 27 Pontaise 15, Lausanne
	● Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées ● Préparation au diplôme intercantonal de français La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les traitements du corps enseignant primaire

INSTITUTEUR PRIMAIRE

Remarque

Dans le canton de Vaud, l'âge des élèves de sa classe ne dépend pas des années de service de l'instituteur. Dans la pratique cependant, et en raison de la grave pénurie du corps enseignant masculin, les instituteurs tiennent généralement les grandes classes à partir de la 6^e année.

Traitement

Dix ans de service (entré en fonction en 1961), marié et père de deux enfants.

Traitement mensuel de base	2288.60
Allocations: a) ménage	100.—
b) enfants (50×2)*	100.—
Traitement mensuel brut	2488.60

Déductions:

a) AVS-AI 3,1 % sur le traitement mensuel brut	77.10
b) retraite 8 % sur base et ménage	172.—

Traitement mensuel net **2 239.50**

* Fr. 50.— est l'allocation pour enfants de moins de 16 ans. Dès cet âge, celle-ci se monte à Fr. 90.—.

INSTITUTRICE PRIMAIRE

Dix ans de service, célibataire.

Traitement mensuel de base	2269.50
Allocations: aucune	

Report **2 269.50**

Déductions:

a) AVS-AI 3,1 %	70.40
b) retraite 8 %	163.40

Traitement mensuel net **2035.70**

REMARQUES

1. Les chiffres ci-dessus m'ont été communiqués par l'Office du personnel de l'Etat de Vaud. On n'a pas pu m'y justifier la différence de traitement de base entre les deux cas pris comme exemples, malgré l'égalité théorique des traitements masculins et féminins.
2. Depuis 1967, une loi votée par le Grand Conseil interdit aux communes de verser à leur corps enseignant tout complément de salaire ou indemnité de résidence sous quelque forme que ce soit.
3. Le principe de primes de fidélité a été voté récemment pour tous les fonctionnaires de l'Etat de Vaud. Celles-ci monteront progressivement de Fr. 500.— et Fr. 1200.— par année à partir de la 5^e année de service et jusqu'à la 19^e année, par augmentation de Fr. 100.— tous les 2 ans.
4. La valeur relative des traitements ci-dessus n'a de signification que si on la place dans le contexte de l'amplitude régnant entre le minimum et le maximum de la fonction. En effet il importe de savoir le nombre d'années de service après lequel le maximum est atteint. Dans le canton de Vaud, ce nombre d'années se monte à 17-18 ans.

J. F.

Année longue

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Les crédits nécessaires ont été votés par le Grand Conseil. En les votant, le législatif vaudois a admis la planification qui était proposée dans l'exposé des motifs. Voici donc le déroulement des opérations futures.

1. TYPES DE COURS

Il y aura quatre types de cours:

1.1 Périodes de deux jours et demi placées immédiatement avant ou après les vacances (quinze heures de cours).

1.2 Semaines durant le trimestre d'avril à juillet 1973 (trente heures de cours).

1.3 Séminaires à raison de deux heures tous les quinze jours.

1.4 Cours extérieurs (GRETI, SPV, etc.) et cours de thématique.

2. PÉRIODES DE DEUX JOURS ET DEMI

Sept périodes sont prévues:

- 8-10 mai 1972
- 6-8 juillet 1972
- 28-30 août 1972
- 30 octobre - 1^{er} novembre 1972
- 21-23 décembre 1972
- 19-21 février 1973
- 5-7 avril 1973

Selon les besoins d'autres périodes pourront être organisées. Durant ces périodes les maîtres ne seront pas remplacés. En dehors des enseignements spéciaux qui subsistent, les élèves seront mis en congé.

3. SEMAINES DURANT LE DERNIER TRIMESTRE

3.1 Six semaines sont prévues:

- 30 avril - 5 mai 1973
- 10 mai - 16 mai 1973

21 mai - 26 mai 1973

31 mai - 6 juin 1973

11 juin - 16 juin 1973

21 juin - 27 juin 1973

3.2 Durant ces semaines les maîtres seront remplacés par les nouveaux brevetés de l'Ecole normale. Ceux-ci passeront au préalable deux jours et demi dans la classe avec le titulaire de façon à assurer un remplacement efficace.

3.3 Le nombre de maîtres pouvant suivre ces séminaires sera d'environ 150 chaque fois.

4. SÉMINAIRES

Les cours où la concentration n'est pas possible ou souhaitable seront organisés sous cette forme.

5. COURS DE MATHÉMATIQUE

La troisième année du cours de mathématique sera organisée indépendamment des cours de perfectionnement.

6. PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS

6.1 En principe chaque enseignant peut suivre soixante heures de cours :

- soit quatre périodes de deux jours et demi,
- soit deux périodes et une semaine
- soit deux semaines.

6.2 La troisième année du cours de mathématique n'est pas comprise dans ce total.

6.3 Certains cours seront obligatoires.

6.4 Les maîtres suivant des cours en vue de l'obtention d'un nouveau titre ne participeront, en principe, qu'aux cours obligatoires.

Le programme et le mode d'inscription seront communiqués ultérieurement.

Permettez à votre délégué à la commission qui s'occupe de l'organisation de ces cours, d'ajouter quelques commentaires. Chacun doit être conscient que ces cours revêtent — dans le contexte actuel de l'école vaudoise comme dans celui de l'école moderne — une importance capitale. Tout sera mis en œuvre pour que la qualité de leur contenu soit assurée. Mais leur réussite dépend non seulement des organisateurs, mais tout autant des participants. Si nous voulons qu'ils marquent la première ouverture d'une formation permanente, il s'avère nécessaire que notre participation soit enthousiaste et constructive. Et nous pouvons déjà apporter une contribution importante en informant les parents que nous côtoyons, en leur démontrant les raisons essentielles qui vont octroyer... des congés supplémentaires à leurs enfants. L'école a tout à gagner à cette compréhension.

M. Blanc.

Association vaudoise des maîtres de classes à option

Cette association est née.

Ses buts sont les suivants :

- chercher à unifier le système de nos classes à option ;
 - chercher à établir un programme de base pour chacune de nos options ;
 - chercher à trouver la solution idéale pour les cours de formation et de recyclage des maîtres de classes à option ;
 - chercher à venir en aide à nos collègues en difficulté dans la création ou dans le maintien des classes à option.
- Le bureau du comité s'est constitué comme suit :
- Président : Chollet Pierre, Grandes-Roches 3, 1110 Morges.

Secrétaire : Desponds Nicole, Rives-Morges 7, 1110 Morges.

Caissier : Gfeller Roland, rue Neuve, 1304 Cossonay.

Que tous ceux que la question intéresse adhèrent à l'association en s'adressant à un des membres du comité.

Postes au concours

Si l'un des innombrables postes au concours pour ce printemps vous intéresse, demandez la « Feuille des Avis officiels » dans le premier café venu. On ne peut vous la refuser, pas plus que le verre d'eau froide gratuit que tout tenancier est tenu de servir à celui (ou celle) qui le lui réclame.

JF.

Cahier des devoirs et droits des enseignants

Cette affaire intéressant surtout nos collègues secondaires — bien que nous ayons aussi reçu la circulaire en question — voici la lettre que M. André Demaurex a envoyée aux membres de son association, et qu'il nous demande de publier ici.

JF.

Lausanne, le 23 février 1972.

Objet : « Cahier des devoirs et droits des enseignants », Editions CEDIPS, février 1972.

Chers collègues,

Vous venez de recevoir une circulaire des Editions CEDIPS concernant la publication intégrale, mais « officielle », par les soins de cette officine, du rapport de la commission chargée d'établir la mise au point de textes fixant le code de déontologie des enseignants et particulièrement des enseignants secondaires (rapport Junod).

Je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants :

1. Le comité de la SVMS déplore la publication illicite de ce rapport, à l'insu de ses auteurs et du Conseil d'Etat auquel il était destiné.
2. Le comité de la SVMS, en même temps qu'il désignait les deux représentants de notre société à la commission officielle, a créé une commission interne ouverte à tous (cf. circulaire aux délégués de juin 1971). Forte des 10 membres qui se sont annoncés, cette commission a eu l'occasion de se pencher sur ce problème et d'épauler les commissaires SVMS. Elle publiera les résultats de ses propres travaux prochainement.
3. Cet opuscule, d'ailleurs fort bien présenté, sort des mêmes presses que la « Brèche », organe de la LMR (Ligue des militants royalistes ?).
4. Une confusion regrettable s'est faite dans l'esprit des éditeurs entre les lois régissant notre situation d'enseignant (qui sont l'expression de notre Etat de droit) et les règles fixant les bases de l'éthique de notre profession (qui sont à déterminer par les enseignants eux-mêmes).
5. Le comité de la SVMS vous proposera bientôt un « Cahier des devoirs et droits du petit éditeur ».

Recevez, chers collègues, l'expression de mes très pédagogiques salutations.

Le délégué de la SVMS à la Commission Junod
et président de la SVMS :
André Demaurex.

Centre d'initiation au cinéma

Jusqu'à maintenant, la plupart des livres du CIC n'étaient accessibles qu'à ceux qui pouvaient venir les consulter dans notre bibliothèque à Lausanne pendant la journée. Il est clair que ce système ne convient qu'à une minorité de personnes et qu'il défavorise les enseignants n'habitant pas Lausanne.

C'EST POURQUOI :

- pour compléter et approfondir le travail qui s'est fait pendant les cours ;
- pour vous soutenir dans le travail avec les élèves ;
- pour votre information personnelle :

le CIC a entrepris une réorganisation de sa bibliothèque et a mis sur pied un service de prêt de manière à ce que les livres soient à la disposition de tous.

CONDITIONS DE PRÊT

Un versement unique de Fr. 10.— donne droit :

- à la carte de lecteur ;
- à l'envoi gratuit des livres ;
- au catalogue (28 pages, 16 fac-similés) ;
- les livres peuvent être empruntés par tous les enseignants qui auront acquis une carte de lecteur en nous renvoyant le talon d'inscription ci-dessous ;
- comme nous ne disposons que d'un seul exemplaire de la plupart des livres, nous sommes contraints de limiter le prêt en quantité et en durée : emprunt d'un livre à la fois et pour une semaine seulement ;
- le lecteur inscrit peut venir chercher les livres ou se les faire envoyer sur demande ;
- les lecteurs inscrits recevront une liste des livres disponibles qui sera périodiquement remise à jour ainsi que des fiches de présentation pour certains livres qui nous paraissent mériter une attention particulière.

Nous recevons volontiers toute suggestion concernant notre bibliothèque (proposition d'achats, etc.).

Votre contribution de Fr. 10.— sera investie dans l'achat de nouveaux livres.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____

Localité : _____

GREM

MISE AU POINT

Le comité et les responsables du Groupe romand école moderne :

- constatent que des membres utilisent la pédagogie Freinet comme support à certaines activités contraires aux statuts du GREM et font obstruction au travail coopératif de nombreux adhérents pratiquant avec succès les techniques Freinet dans leurs classes ;
- informent les membres, les collègues et les autorités scolaires qu'ils ne reconnaissent pas comme adhérents ceux des membres, en particulier du Groupe genevois de

l'école moderne, qui par leurs activités et leur attitude se sont écartés des buts du mouvement Freinet ;

- réaffirment que le GREM travaille uniquement sur le plan pédagogique, sans tendances politiques et confessionnelles ;
- annoncent aux collègues genevois intéressés par la pédagogie Freinet, qu'ils doivent s'adresser à :
- **enfantines** : Josiane Kern, 13, Simplon, 1207 Genève ;
- **primaires** : Janine Müller, 3, rue Cramer, 1202 Genève.

Animation théâtrale scolaire

RAPPEL *

Les « Cercles de l'Ouest », organe de coordination des activités culturelles de l'Ouest lausannois, mettent sur pied une séance de démonstration de la méthode d'animation scolaire du « théâtre-crédation », le **mardi 21 mars 1972, à 20 h. 30, à la salle de spectacles de Renens**. Alain Knapp, directeur de la troupe, présentera une gamme des exercices propres à développer l'expression et la personnalité des enfants, avec la collaboration d'élèves de septième année primaire. Une discussion libre suivra la séance. (Billets à l'entrée : Fr. 4.—)

* Voir l'« Educateur » du 10 mars 1972.

ASA

Programme des cours de perfectionnement organisés en 1972 par la Commission vaudoise ASA/ARTES :

2-13 mai : L'action éducative chez l'enfant de 2 à 5 ans. Rôle fondamental de l'éducation corporelle. Professeur : **M. Pierre Vayer**, professeur à l'Université de Haute-Bretagne, à Rennes.

23-27 octobre : Education psychomotrice par la psychocinétique. Professeur : **Dr J. Le Boulch**, Paris.

23-27 octobre : Rythmique éducative. Professeur : **M. et Mme F. et J. Robins**.

Délai d'inscription : Cours P. Vayer : 20 mars. Cours J. Le Boulch et F. et J. Robins : 19 septembre.

Pour tout renseignement, s'adresser à la section vaudoise de l'ASA, case postale 1984, 1002 Lausanne, tél. (021) 23 37 37 ou 22 87 93.

Guilde suisse des flûtes de bambou

COURS DE VACANCES

A Crêt-Bérard du 8 au 15 juillet 1972. Organisé par la Guilde suisse des flûtes de bambou, ce cours comprendra des :

- classes de débutants ;
 - classes de construction pour toutes les flûtes ;
 - classes de perfectionnement ;
 - classes de préparation aux examens de la Guilde suisse.
- Prix du cours : membres de la Guilde : Fr. 45.— ; non-membres : Fr. 50.—.

Prix de pension : de Fr. 20.— à Fr. 27.— par jour.

Pour tous renseignements et inscriptions **avant le 1^{er} avril 1972** : Mme J. Reichel, 12, chemin de Challendin, 1208 Genève.

genève

Equipe de rédaction : rédacteur responsable, Jean Mermoud, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier. Collaboratrices : Liliane Urben, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon ; Josiane Charbonnier, pl. du Temple 6, 1227 Carouge.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les traitements du corps enseignant primaire

Avant d'analyser les deux situations précises qui nous sont proposées, il faut signaler :

a) Le caractère provisoire des chiffres énoncés. En effet, un service spécialisé est en train de procéder à une reclassement de toutes les fonctions de l'Etat de Genève. On ne peut donc préjuger des analyses en cours. Mais il est possible, voire probable que la situation évolue positivement pour nous et ceci dès le 1^{er} janvier 1973.

b) L'égalité des salaires qui existe dans l'enseignement primaire genevois et qui nous dispense donc de présenter l'exemple B (institutrice primaire).

INSTITUTEUR PRIMAIRE

Dix ans de service, marié, deux enfants.

— Salaire annuel de base : Fr. 28 500.—.

— Allocation de vie chère : 13 % du salaire.

A cette allocation, il faut ajouter le versement d'une allocation unique dite de rattrapage ; pour cette année elle représente 5,07 % du salaire, soit environ Fr. 1445.— versés avec le traitement de janvier.

— Allocation provisionnelle de 12 % (avec un minimum de Fr. 280.— par mois).

Cette allocation provisionnelle est versée à l'ensemble du personnel de l'Etat, et ceci en attendant la reclassement de 1973. A cette date, cette allocation sera intégrée dans les salaires de base, de même que l'allocation de vie chère.

— Aucune indemnité particulière n'est versée au personnel marié.

— Par contre, il recevra une allocation familiale de Fr. 110.— pour ses deux enfants.

— Une prime de fidélité est versée dès la 5^e année au service de l'Etat. En fait, pour l'enseignant, c'est dès sa 2^e année d'enseignement, car ses trois années d'études pédagogiques sont prises en compte.

Cette prime s'articule ainsi : 5 ans : 5 % du salaire ; 6 ans : 10 %... et ainsi de suite jusqu'à 25 ans : 100 %. Cette prime de fidélité est versée avec le traitement du mois de juin.

Au chapitre des « déductions » il faut noter :

L'AVS 3,1 % du salaire.

La CIA (caisse de retraite) 6 % du salaire pendant dix mois de l'année (pas de retenue en décembre et janvier) plus un important rattrapage dû à une revalorisation partielle obtenue en 1971 et qui amène une retenue se situant actuellement entre Fr. 350.— et Fr. 450.— par mois, selon l'âge de l'enseignant.

Une assurance accident non professionnelle (frais médicaux) 0,1 % du salaire.

FICHE DE PAIE

Salaire de base	2375.—
Allocation familiale	110.—
Allocation provisionnelle 12 % avec minimum	280.—
Vie chère 13 %	308.75
	3073.75

Déductions :

Cotisations AVS 3,1 %	104.65
Caisse de retraite	400.—
Assurance accidents non-professionnels 0,1 %	2.60
	507.25

Salaire mensuel net

2 566.50

INDEMNITÉS PARTICULIÈRES

Si le maître dirige :

- a) une classe de fin de scolarité ;
- b) une classe spécialisée dépendant du service médico-pédagogique ;
- c) une classe dans une école d'application ;

il reçoit une indemnité annuelle de Fr. 1350.—.

Si le maître enseigne à la campagne, il reçoit une indemnité de déplacement de Fr. 530.— ou de Fr. 1060.— suivant la distance qu'il doit parcourir.

REMARQUE

Pour la situation de l'institutrice primaire, il suffit d'enlever l'allocation familiale de la fiche de salaire.

Situation au 15 février 1972.

J. Mermoud.

« L'Homme qui allait à Götterwald »

L'Echo de Vernier n'y va pas par quatre chemins : après l'« Opéra de Quat'Sous » présenté en 1970 avec la fougue, le dynamisme et le succès que l'on sait, cette troupe d'amateurs nous offre une création : « L'Homme qui allait à Götterwald », pièce de David Scheinert, auteur contemporain belge, d'origine polonaise.

En une série de flashes incisifs, David Scheinert braque un projecteur impitoyable sur les différentes étapes de la vie de Jérôme. Ce personnage, nous l'avons tous rencontré ;

c'est l'homme quelconque, terne employé d'une triste administration, coincé entre une secrétaire acariâtre et perfide, un directeur capitaine, tyrannique et veule. A la maison, Jérôme retrouve une épouse bête et jolie, aux pensées aussi profondes que celles d'un journal de mode. Le couple a aussi une fille : fruit mal mûr, acide et dur.

Qu'il soit enfant, soldat ou mari, Jérôme n'est que le souffre-douleur d'un monde gris, à museau de taupe, qui nie le soleil pour ne l'avoir jamais vu. Au fond est-il vraiment

malheureux ce Jérôme ? On ne saurait le dire exactement ; il n'est pas inconscient, il sait, il sent la toile d'araignée ennui et malheur se resserrer autour de lui, mais il ne se révolte pas, ou si peu. Il préfère se réfugier — rêve ou réalité ? — auprès des amis qui ne trahissent pas, les grands arbres, puissants et vrais, de la forêt de Götterwald. Dans cet univers qu'il aime, où il est enfin lui-même, Jérôme rencontre le solide bûcheron ; là il rêve qu'il emmènera, un jour peut-être, le tendre papillon bleu, Mme Lucienne ; quand Jérôme à l'échine courbée sera mort, quand Jérôme le vrai se sera libéré.

Ces instantanés, présentés sans souci de chronologie, avec une sobriété et une rigueur extrêmes dans le choix des éléments de décor (diapositives et volumes), font ressortir davantage encore l'arbre-symbole qui ne quitte pas la scène tout au long du spectacle. Tous les changements, nombreux et rapides, se font à vue, sur fond sonore, ou accompagnés de la complainte du pauvre Jérôme.

Il faut remercier chaleureusement l'ensemble de la Troupe de Vernier pour le spectacle de qualité qu'elle nous offre ce printemps : citer celui-ci plutôt que celle-là serait manquer d'égards envers les autres : tous, du metteur en scène à l'habilleuse, sont à féliciter ; et en tout premier lieu pour avoir eu l'audace de créer cette pièce, d'un auteur contemporain qui ne verse pas dans la facilité. On a souvent vu les troupes d'amateurs se cantonner dans des vaudevilles rancés ou écornés, l'« Echo de Vernier », qui n'en est pas à son coup d'essai il est vrai, lance le gant avec cette pièce originale ; se trouvera-t-il quelque théâtre, officiel ou non, pour le relever ?

Ses amis étaient les arbres...

Courez voir l'histoire de Jérôme, la nôtre, la vôtre, peut-être !

L. U.

Aucun souci...



**La Caisse - maladie
chrétienne - sociale**
m'en décharge

800 000 assurés

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés
les principes de l'économie et de la pré-
voyance en leur conseillant la création d'une
rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possi-
bilités qui vous sont offertes en vue de par-
faire votre future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Elle assure pour les soins médicaux et phar-
maceutiques :

- a) **dans le cadre de l'assurance infantile,**
 - les enfants de l'âge scolaire à titre obli-
gatoire ;
 - les enfants et adolescents des âges pré
et post scolaire à titre facultatif.
- b) **dans le cadre de l'assurance des adultes,**
 - les apprentis, les étudiants de l'université
et toutes autres personnes entre 20 et 60
ans à titre facultatif ;
 - les personnes âgées de 60 ans et plus à
titre obligatoire ou facultatif.

La caisse pratique aussi l'**assurance complé-
mentaire** en cas d'hospitalisation dans une
clinique privée.

Les personnes exerçant une activité lucra-
tive peuvent souscrire une assurance d'in-
dennité journalière pour perte de gain.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne
Tél. : 20 13 51

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les traitements du corps enseignant primaire

INSTITUTEUR PRIMAIRE

Marié, 2 enfants, 35 à 40 ans, 10 de service, en mars 1972.

Traitement de base (classe 11a, maximum)	29 600.—
Allocation de ménage (12 × 100.—)	1 200.—
Traitement brut	30 800.—

Déductions :

Caisse de pensions de l'Etat (6,5 % du traitement de base) 1 924.—

AVS-AI (3,1 % du traitement de base plus allocation de ménage) 954.80

Caisse de remplacement (3,5 % du traitement de base) 103.60

Total des déductions 2 982.40

Traitement moins les déductions 27 817.60

Allocations pour enfants (2 enfants à Fr. 50.— par mois) 1 200.—

Traitement annuel net 29 017.60

Traitement mensuel net 2 418.15

INSTITUTRICE PRIMAIRE

Célibataire, 35 à 40 ans, 10 ans de service, en mars 1972.

Traitement de base brut (classe 13a, maximum) 27 800.—

Déductions :

Caisse de pensions de l'Etat (6,5 % du traitement de base) 1 807.—

Report 1 807.—

AVS-AI (3,1 % du traitement de base) 861.60

Caisse de remplacement (3,5 % du traitement de base) 97.30

Total des déductions 2 765.90

Traitement moins les déductions ou traitement annuel net 25 034.10

Traitement mensuel net 2 086.20

REMARQUES

Allocations supplémentaires

Les traitements du corps enseignant neuchâtelois sont adaptés :

— à l'indice suisse des traitements versés aux employés, déterminé par le Département fédéral de l'économie publique ;

— à l'indice suisse des prix à la consommation.

Le Conseil d'Etat est compétent pour attribuer ces allocations supplémentaires, après consultation des associations du personnel.

Primes de fidélité

Après avoir accompli cinq années d'activité ininterrompue au service d'un établissement d'enseignement public, les enseignants ont droit à une prime de fidélité égale au montant de leur traitement mensuel brut.

Convocation

Tous les membres de la Société pédagogique neuchâteloise sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SPN

le mercredi 29 mars 1972, à 9 h. 30, à La Chaux-de-Fonds, aula du Collège des Forges.

Ordre du jour :

1. Procès-verbaux de l'assemblée générale trisannuelle du 24 janvier 1971 et de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 1971, à Neuchâtel.
2. Rapport de gestion du comité central pour l'année 1971 paru dans l'« Educateur », No 4 1972.
3. Rapport de la commission pédagogique de la SPN pour l'année 1971 paru dans l'« Educateur », No 2 1972.
4. Proposition de modification des statuts de la SPN (les articles modifiés des statuts ont été publiés dans l'« Educateur », No 8 1972).

5. Election d'un nouveau président des assemblées générales de la SPN.

6. Propositions individuelles et divers.

Remarques :

Le congé légal pour ceux de nos membres qui participeront à cette assemblée a été accordé par le Département de l'instruction. Il est, toutefois, nécessaire que chacun de nos membres informe l'autorité scolaire de laquelle il dépend de son intention de participer à l'assemblée générale de la SPN.

Les frais de déplacement seront remboursés au tarif des chemins de fer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE PERFECTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'assemblée générale annuelle sera précédée de celle de la SNPP, le mercredi 29 mars 1972, à 8 h. 30, dans la même salle.

Dans les sections

DISTRICT DE BOUDRY

Comité pour 1972 :

Président : Jean-Jacques Bolle, Boudry, tél. 41 33 05.
 Vice-président : Gilbert Philippin, Corcelles.
 Délégué au CC : Gilbert Philippin, Corcelles.
 Caissière : Mme Anne-Marie Gentil, Colombier.
 Assesseurs : Mlles Liliane Hertig, Colombier, Françoise Kunz, Colombier, Irène Cathélaz, Saint-Aubin, et Yvon Christen, Bevaix.
 Suppléant au CC : Georges-André Monnier, Boudry.
 Délégués à l'AD : Liliane Hertig, Françoise Kunz et Yvon Christen.

Extraits du rapport du président

L'année 1971 a surtout été consacrée au travail pédagogique et à la défense des titulaires des classes du degré supérieur, face à une intégration qui ne donne pas toujours satisfaction.

Sur le plan pédagogique, la section s'est réunie pour discuter des programmes CIRCE. Les membres et même quelques non-membres ont répondu à l'enquête lancée par la commission pédagogique au sujet de l'apprentissage de la lecture.

Le problème de la participation des collègues de la commune de Boudry à la commission d'érection d'un nouveau collège a opposé les autorités communales au corps enseignant en général ou à certains de ses membres. Rien n'est résolu, car la commune refuse toujours la juste participation des membres du corps enseignant. L'affaire est à suivre de très près.

Durant l'automne, la section a organisé une visite au Musée ethnographique de Neuchâtel. Une vingtaine de collègues ont suivi avec attention et intérêt les commentaires d'un assistant de M. Gabus sur l'exposition « Les Touareg ».

De nombreuses mutations sont intervenues en cours d'année au registre des membres. Six nouvelles collègues ont rejoint les membres de la SPN. L'effectif de la section au 31 décembre 1971 est de 96 membres actifs.

La propagande pour l'intensification du recrutement est aussi l'affaire de chaque membre. Il importe, pour que la SPN reste représentative, que le 80 % au minimum du corps enseignant du district appartienne à la SPN.

Le comité de section élargi s'est réuni six fois, alors qu'en plus de l'assemblée générale statutaire, la section a été convoquée trois fois en assemblée générale extraordinaire.

Le président Jean-Jacques Bolle termine son rapport en adressant ses remerciements aux membres du comité et aux délégués de la section dans les diverses commissions de leur travail.

Innovation

Au cours de la dernière assemblée générale statutaire, la section de Boudry a décidé de fixer la date de l'assemblée générale ordinaire en septembre, la période de janvier à mars étant toujours fort encombrée. Cette séance, fréquentée par une trentaine de collègues, s'est terminée par la traditionnelle fondue et a été agrémentée par la vision d'un long métrage réalisé par le collègue De Marta, de Bevaix, et ses élèves.

GB.

Section de Neuchâtel

RAPPEL DE CONVOCATION

Judi 23 mars 1972, à 20 h. 15, assemblée générale statutaire, **Restaurant de Beau-Rivage à Neuchâtel.**

A l'ordre du jour, le renouvellement du comité et du président.

Venez nombreux soutenir la nouvelle équipe !

Le comité.

VOYAGES CULTURELS aux foyers des civilisations

bien préparés

bien accompagnés

Programme 1972 sur demande

Voyages Pour l'Art

70, ch. du Devin
1012 LAUSANNE
Tél. (021) 32 23 27

18, rue de Lausanne
1201 GENÈVE
Tél. (022) 32 40 74
(14 - 18 h.)

Nouveau à Lausanne



Librairie-Papeterie Jeux éducatifs

pour chaque enfant
le jeu qui convient
Matériel didactique

Bd de Grancy 38

Places de parc

jura

Tous les textes destinés à cette chronique doivent être envoyés à Francis Bourquin, chemin des Vignes 5, 2503 Bienne.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les traitements du corps enseignant primaire

REMARQUES

Les renseignements qu'apporte cet article doivent être, à mon avis, précédés de quelques remarques :

1. Les chiffres ci-dessous correspondent aux normes actuellement en vigueur et résultent des adaptations survenues à la fin de l'an dernier (inclusion des allocations de renchérissement dans le salaire). Toutefois, des pourparlers sont en cours entre les autorités cantonales et la Société des enseignants bernois en vue d'une réadaptation générale des salaires, dans le cadre d'une politique de revalorisation de la profession.
2. Certaines communes (Bienne, par exemple) ont leur propre règlement de salaires. Il en résulte des différences assez sensibles dans les sommes touchées mensuellement.
3. Aux montants mentionnés viennent s'ajouter, de cas en cas, des rétributions pour enseignements spéciaux (travaux manuels, branches à option, éventuellement allemand), dont le tarif horaire varie selon les communes.
4. Les cotisations à la caisse de pension se montent à 7 % du traitement assurable (lui-même équivalent à 95 % du traitement de base et des augmentations pour années de service, moins une déduction de coordination de Fr. 4200.—).

INSTITUTEUR PRIMAIRE

Marié, deux enfants, dix ans de service

Traitement de base	20 133.—
Années de service (7 × 642.—) **	4 494.—
Allocations : famille	900.—
enfants (2 × 600.—)	1 200.—
	<u>26 727.—</u>

Déductions :

AVS (3,1 % de 26 727.—)	* 829.—
Caisse de pension (7 % de 19 800.— *)	1 386.—

2 215.—

Traitement annuel net 24 512.—

Traitement mensuel net * 2 042.—

INSTITUTRICE PRIMAIRE

Célibataire, dix ans de service

Traitement de base	19 132.—
Années de service ** (7 × 642.—)	4 494.—
	<u>23 626.—</u>

Déductions :

AVS (3,1 % de 23 626.—)	* 733.—
Caisse de pension (7 % de 18 245.—)	* 1 277.—

2 010.—

Traitement annuel net 21 616.—

Traitement mensuel net * 1 801.—

* Nombres arrondis.

** Les augmentations pour années de service commencent après 3 ans d'enseignement.

Le billet de la FRC

Section jurassienne

LES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS

A l'étranger

La tradition, l'habitude font que nous parlons de notre pouvoir d'achat en termes d'argent gagné et non d'argent à dépenser. C'est pourquoi, depuis longtemps, les citoyens se sont unis, pour défendre leurs droits de producteurs, en associations patronales ou syndicales ; mais peu songent à s'unir pour défendre leurs droits d'utilisateurs de produits et de services. De là, la faiblesse relative des associations de consommateurs.

Les premières se sont créées aux USA, au début des années 30. Mais ce n'est qu'au cours des années 50 qu'elles ont pris un réel essor dans tous les pays à économie libre. Selon leur origine, leur type de développement et surtout de financement, on pourrait les répartir en trois catégories :

— les **organisations de type anglo-saxon**, formées de membres individuels abonnés aux publications et payant une cotisation (USA, Angleterre et Commonwealth) ;

— les **organisations de type fédératif**, ayant à la fois des membres individuels et des associations membres (associations féminines et familiales, syndicats, groupements d'usa-

gers) ; on les trouve surtout en Allemagne, en France et en Suisse ; leurs ressources financières proviennent de cotisations-abonnements des membres et de subventions officielles ;

— les **organisations de type scandinave**, financées généralement par l'Etat ; celui-ci joue un rôle important dans la création de conseils, de commissions ou de ministères de la consommation (Canada, Suède, USA).

A ces organisations structurées, on peut ajouter encore des laboratoires de tests, d'analyses, de recherches, voués à l'information du consommateur (Institut de recherches ménagères, à Zurich).

Les associations nationales de consommateurs ont très vite senti la nécessité de se grouper sur le plan international. L'efficacité de chacune se trouvait accrue par une mise en commun des résultats d'expériences comme par une normalisation des techniques de tests. C'est ainsi que fut créée, en 1960, l'**Organisation internationale des unions de consommateurs**, plus connue sous son sigle anglais IOCU (International Organisation Consumers Union). L'IOCU est membre de l'UNESCO et s'occupe, en plus des problèmes d'information (tests, étiquetage, consommateurs-informa-

tion), de questions d'éducation des consommateurs (matériel scolaire). Elle demande que les consommateurs soient représentés auprès des autorités par un ministre ou un délégué. Elle publie la revue mensuelle « International Consumer ».

Fondé dans le même but, le **Comité de contact des consommateurs de la Communauté européenne** est le représentant qualifié des consommateurs auprès de la Commission de Bruxelles. Il a son siège à Paris et publie la revue trimestrielle « Europe Consommateurs ».

En Suisse

En Suisse, en 1964, la « Commission Schaffner » fut constituée en vue d'étudier les moyens d'assurer une protection efficace des consommateurs et, éventuellement, de créer un organe officiel chargé des problèmes de la consommation. Les vœux émis par cette commission n'ont été que partiellement suivis d'effet. Cependant, en 1965, le Conseil fédéral instituait une **Commission consultative permanente de la**

consommation et créait, au sein du Département de l'économie publique, un **Bureau de la consommation**.

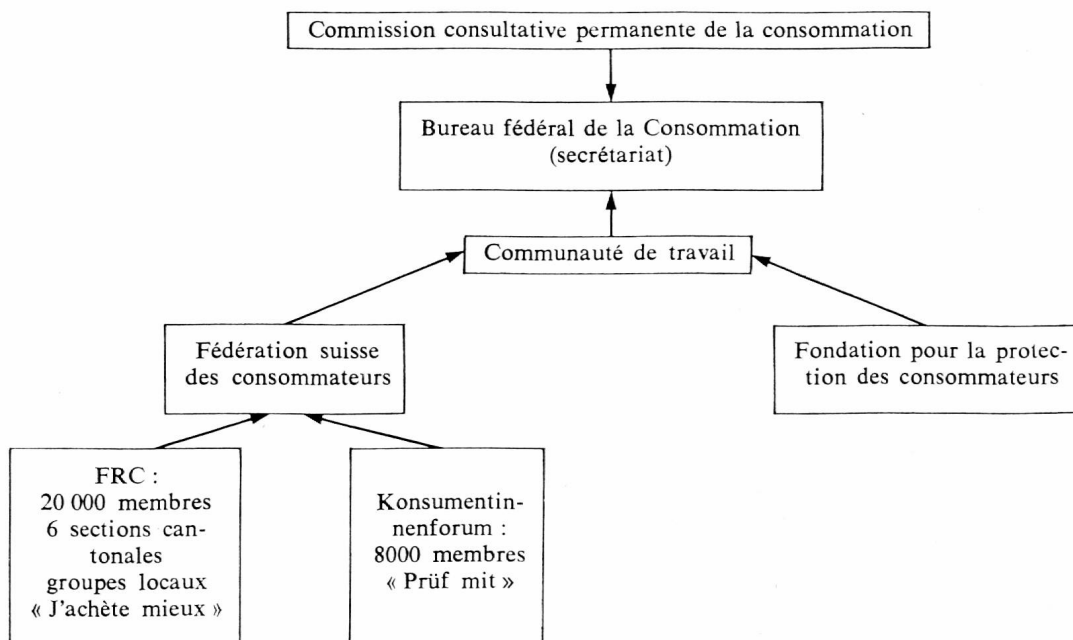
Les associations de consommateurs existantes se groupent en deux associations faîtières :

— la **Fédération suisse des consommateurs** (FRC, Konsumentinnenforum, Groupe suisse d'étude pour les problèmes des consommateurs, divers syndicats, Touring-Club Suisse) ;

— la **Fondation pour la protection des consommateurs** (Union syndicale, Fédération des sociétés d'employés, Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques, Coop).

Ces deux organisations collaborent au sein d'une **Communauté de travail**, principalement dans le domaine des tests et de l'étiquetage informatif. Depuis 1970, la Communauté de travail reçoit une subvention fédérale annuelle de 100 000 francs, destinée uniquement à l'élaboration de tests de marchandises.

ORGANISATION DES CONSOMMATEURS SUISSES



Michèle Sandrin, Porrentruy.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 1900 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. Jean-Claude Badoux,
En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

fribourg

Les textes destinés à cette chronique seront adressés à M. Eugène Delley, r. du Musée 85a, 1470 Estavayer-le-Lac.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les traitements du corps enseignant primaire

Une première remarque s'impose. S'il est relativement aisé de pouvoir déterminer le traitement normal d'un instituteur ou d'une institutrice, il est moins facile d'indiquer pour l'ensemble des enseignants ce qu'ils reçoivent en réalité, car des allocations de résidence ou des primes de fidélité consenties par certaines communes créent une certaine inégalité. Pour être juste, il faut ajouter que ces allocations spéciales accordées dans les milieux urbains ou mi-urbains ont pour but de compenser la différence de loyer entre la ville et la campagne du fait que dans les communes rurales, les enseignants sont très souvent logés dans des bâtiments communaux (écoles) pour un loyer défiant toute concurrence.

Pour me conformer à la demande formulée par la rédaction de l'« Educateur », je me bornerai à donner deux exemples de traitement que j'assortirai de remarques.

INSTITUTEUR PRIMAIRE

marié, 2 enfants, au maximum de traitement, classe 10

	2 enfants en bas âge (jusqu'à 16 ans)	2 enfants aux études ou en apprent. (de 16 à 25 ans)
1. Traitement légal	26 304.—	26 304.—
2. Supplément communal oblig. de logement	1 200.—	1 200.—
3. Allocation de ménage	1 800.—	1 800.—
4. Allocation pour 2 enfants	1 200.—	
4b. Allocation pour 2 enfants		2 040.—
5. Allocation d'employeur pour 2 enfants	840.—	840.—
Total	31 344.—	32 184.—
Salaire mensuel brut	2 612.—	2 682.—

Remarques

1. Dans le canton, il n'existe pas de différence de traitement entre un maître qui enseigne dans une classe de 1^{re} année et celui qui enseigne dans une classe de 6^e année.

2. Les postes 4 et 5 ci-dessus se cumulent.

3. Certaines communes consentent bénévolement à verser au maître une allocation spéciale de résidence, ou une prime communale ou une prime de fidélité. Ces allocations sont très variables. A titre d'exemples, je citerai que le maître qui nous intéresse reçoit annuellement :

à Fribourg : 2000 fr. + 400 fr. (fidélité) = 2400 fr.

à Bulle : 1500 fr. + 100 fr. par enfant = 1700 fr.
à Estavayer-le-Lac 2400 fr.
à Romont 2000 fr.

4. Dans la plupart des communes rurales, le maître est logé dans un bâtiment communal (école). Le loyer est alors de beaucoup inférieur à celui demandé par un particulier ou une société immobilière.

5. Lorsque le maître est logé dans un bâtiment communal, le loyer annuel du maître qui nous intéresse ne peut excéder 2200 francs. Une commission de recours traite les litiges.

INSTITUTRICE PRIMAIRE

célibataire, au maximum de traitement, classe 11.

1. Traitement légal	24 552.—
2. Supplément communal oblig. de logement	1 000.—
Total	25 552.—
Salaire mensuel brut	2 129.—

Remarque

1. comme remarque 1 de chapitre précédent.

2. comme remarque 3 de chapitre précédent avec les exemples suivants :

Fribourg : 500 fr. + 500 fr. (fidélité) = 1000 francs.
Bulle : 600 francs.
Estavayer-le-Lac : 600 francs.
Romont : 1000 francs.

3. comme remarque 4 de chapitre précédent.

5. comme remarque 5 de chapitre précédent avec un maximum de loyer de 1800 francs.

DÉDUCTIONS

Il y a lieu de déduire des salaires calculés ci-dessus les retenues suivantes :

1. Caisse de retraite : 9 % de, pour le maître 27 504 fr. (traitement légal + ind. log.) = 2475 fr.

pour l'institutrice, 25 552 (trait. légal + ind. log.) = 2299 francs.

2. Cot. AVS : 3,1 % de, pour le maître, 30 144 fr. (trait. légal + ind. log. + all. ménage + alloc. d'employeur pour enfants) = 934 fr.

pour l'institutrice, 25 552 fr. (trait. légal + ind. log.) = 792 francs.

Remarque : Si l'enseignant est au bénéfice d'une prime communale spéciale, il y a lieu d'ajouter à ces déductions le 3,1 % de ces primes.

TRAITEMENTS - DÉDUCTIONS - SALAIRES NETS

Instituteurs	Communes rurales	Fribourg	Bulle	Estavayer	Romont
a) Salaire annuel brut (2 enfants en bas âge)	31 344.—	33 744.—	33 044.—	33 744.—	33 344.—
Déductions	3 409.—	3 483.—	3 462.—	3 483.—	3 471.—
Salaire annuel net	27 935.—	30 261.—	29 582.—	30 261.—	29 873.—
Salaire mensuel net	2 328.—	2 522.—	2 465.—	2 522.—	2 490.—
b) Salaire annuel net avec 2 enfants en âge d'étude ou apprentissage)	28 775.—	31 101.—	30 422.—	31 101.—	30 713.—
Salaire mensuel net	2 398.—	2 592.—	2 535.—	2 592.—	2 559.—

Institutrices	Communes rurales	Fribourg	Bulle	Estavayer	Romont
Salaire annuel brut	25 552.—	26 552.—	26 152.—	26 152.—	26 552.—
Déductions	3 091.—	3 122.—	3 110.—	3 110.—	3 122.—
Salaire annuel net	22 461.—	23 430.—	23 042.—	23 042.—	23 430.—
Salaire mensuel net	1 872.—	1 952.—	1 920.—	1 920.—	1 952.—

Remarques générales

1. Le principe « à travail égal, salaire égal » n'est pas encore en vigueur dans notre canton. Des contacts obtenus, il ressort que la réalisation de ce postulat peut être espérée dans un proche avenir. Toutefois, je pense que cette réalisation devrait être liée à cet autre principe : « à salaire égal, obligations, prestations et années d'activité égales ».

2. L'obtention d'un 13e mois ne paraît pas être combattue par les autorités cantonales. Elle ne saurait non plus tarder

et équivaldrait à une revalorisation de 8,3 % des traitements.

3. Le canton de Fribourg est celui qui accorde en Suisse les plus hautes allocations familiales pour enfants. Toutefois, cet effort méritoire de nos autorités serait plus réjouissant encore si le fisc renonçait à imposer ces allocations familiales.

Eug. Delley.

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les traitements du corps enseignant primaire

PRÉLIMINAIRES

Les montants qui vont suivre sont le résultat d'une récente modification des salaires, modification qui s'est opérée en septembre dernier, donc au début de la présente scolarité.

A cette date, il y eut une augmentation de 7 % ainsi qu'une inclusion dans le traitement de base et les allocations sociales de 10 % de renchérissement.

Du 1er septembre 1971 au 31 décembre 1971 aucune allocation de renchérissement mensuelle n'a été versée. Dès le 1er janvier de la présente année, l'allocation provisionnelle a été portée à 6 %.

INSTITUTEUR PRIMAIRE

Traitement d'un instituteur primaire, marié, 2 enfants, 10 ans de service (42 semaines de scolarité — dès le 1er janvier 1972)

1. Traitement de base	20 710.—
2. Prime d'âge (562 × 10)	5 620.—
3. Allocation de ménage Fr. 80.— mensuellement	960.—
4. Traitement cotisant à la caisse de pension	27 290.—
5. Allocations familiales Fr. 720.— × 2	1 440.—
6. Total (sans renchérissement)	28 730.—
7. Renchérissement 6 % (sur chiffre 6)	1 723.—
8. Traitement annuel brut	30 453.—

Déductions :

9. Retenue AVS 3,1 % du traitement brut	944.—
10. Cotisation c. de pension 7,5 % (sur ch. 4)	2 046.—
11. Cotisation à la FMEF (féd. services publics)	48.—
12. Total des déductions	3 038.—
13. Traitement net annuel	27 415.—
14. Traitement net mensuel	2 285.—

INSTITUTRICE PRIMAIRE

Traitement d'une institutrice primaire, célibataire, 10 ans de service (42 semaines de scolarité dès le 1er janvier 1972)

1. Traitement de base	20 710.—
2. Prime d'âge (562 × 10)	5 620.—
3. Allocation de ménage	—.—
4. Traitement cotisant à la caisse de pension	26 330.—
5. Allocations familiales	—.—
6. Total (sans renchérissement)	26 330.—
7. Renchérissement 6 % (sur chiffre 6)	1 580.—
8. Traitement annuel brut	27 910.—

Déductions :

9. Retenue AVS 3,1 % du traitement brut	865.—
10. Cotisation c. de pension 7,5 % (sur ch. 4)	1 975.—
11. Cotisation à la FMEF (féd. services publics)	48.—
12. Total des déductions	2 888.—
13. Traitement net annuel	25 022.—
14. Traitement net mensuel	2 085.—

PRIME DE FIDÉLITÉ

Une prime de fidélité est versée chaque année, avec le traitement de décembre, dès la 10e année de service.

Elle n'entraîne aucune contribution à la caisse de retraite et n'est pas indexée au renchérissement.

Elle est accordée pour des années effectives et suivies. En cas d'interruption pour des raisons autres que le perfectionnement professionnel, la maladie ou une maternité, les années antérieures de service deviennent caduques.

Elle se calcule selon l'échelle suivante :

Années révolues au 31 août	Pourcentage du traitement mensuel
10 ans	5 %
11 ans	10 %

12 ans	15 %
13 ans	20 %
14 ans	25 %
15 ans	30 %
16 ans	35 %
17 ans	40 %
18 ans	45 %
19 ans	50 %
20 ans	55 %
21 ans	60 %
22 ans	65 %
23 ans	70 %
24 ans	75 %
25 ans	80 %
26 ans	85 %
27 ans	90 %
28 ans	95 %
dès 29 ans	100 %

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

— Aucune différence de traitement est faite entre les enseignants des divers degrés primaires, de la 1^{re} à la 8^e année.

— L'allocation de ménage est identique pour tous les responsables de famille; pas de différenciation due aux nombres d'enfants.

— Le maximum des primes d'âge est atteint après 10 ans.

— Les allocations familiales se servent jusqu'à 18 ans. Si l'enfant poursuit des études ou fait un apprentissage, elle est servie jusqu'à 25 ans, avec un supplément annuel de 276 francs, dès 16 ans.

— Pour des enfants invalides à plus de 50 %, l'allocation annuelle est servie sans limite d'âge, pendant toute la durée de l'invalidité.

— Le renchérissement affecte le traitement de base, les primes d'âge et les allocations sociales. Sa compensation s'opère par 2 voies :

a) l'allocation mensuelle provisionnelle basée sur l'indice des prix du mois de septembre et effective dès le 1^{er} janvier de l'année suivante jusqu'au 31 décembre de la même année,

b) l'allocation unique complémentaire, versée en un seul montant en décembre de chaque année et couvrant la période allant du 1^{er} septembre de l'année précédente au 31 août de l'année en cours.

— Les montants figurant dans les exemples se rapportent à des scolarités de 42 semaines. 30 heures de travail hebdomadaire.

Vincent Dussex.



Des voyages bien organisés
un programme 1972 très varié,
des prix avantageux

Demandez nos brochures illustrées
elles vous seront adressées gratuitement

Nom :

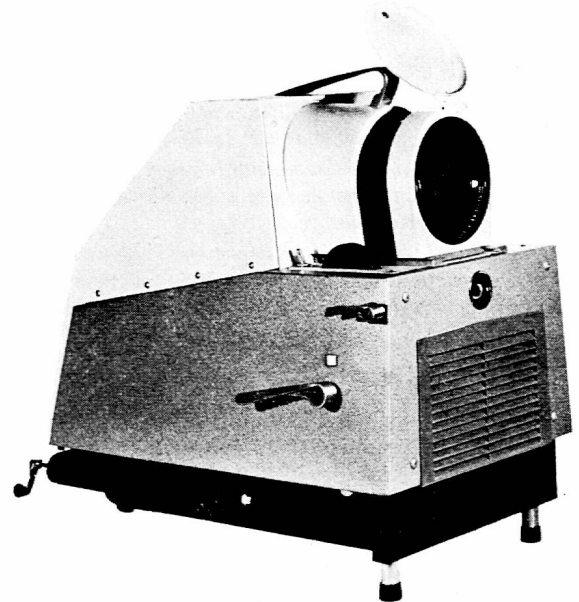
Prénom :

Adresse :

Localité :

Votre conseiller technique : **PERROT S.A. 2501 BIENTE**

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11



VU-LYTE III

Episcopes à grand rendement

Surface de projection 25 x 25 cm

Flèche lumineuse incorporée Fr. 2139.—

BON

à envoyer à Perrot S.A., case postale, 2501 Bienne

☐ Je désire une démonstration
(après contact téléphonique)

☐ Envoyez-moi une documentation Vu-Lyte III

☐ Envoyez-moi votre dépliant avec prix

Adresse, N° de téléphone

Aujourd'hui encore un quart de la leçon sert à préparer les trois autres quarts.

Le tableau noir et la craie sont les principaux et plus anciens auxiliaires de l'école, mais ces moyens prennent cependant trop de temps. On perd en effet pour chaque leçon beaucoup de temps à écrire et à effacer.

Les schémas et illustrations qui ont été dessinés cette semaine devront être redessinés les semaines prochaines et certainement à nouveau l'an prochain. Par manque de place, le tableau noir est un instrument de travail très restreint dans ses possibilités.

Notre nouveau projecteur à feuilles transparentes (ou projecteur Overhead) met fin à ce travail de routine fastidieux et inutile. Avec ce projecteur, tout peut être représenté de façon plus évidente et plus instructive, du fait que les feuilles transparentes peuvent être préparées à l'avance. Ce procédé procure au maître un gain de temps très appréciable. Les feuilles transparentes sont ainsi utilisables année après année, donc une seule et unique préparation est nécessaire. Avec le projecteur à feuilles transparentes, l'enseignement devient plus captivant et plus simple.

De plus le projecteur à feuilles transparentes Eumig AV 1000 ne coûte que 696 francs.

Lampe à halogène standard inclus.

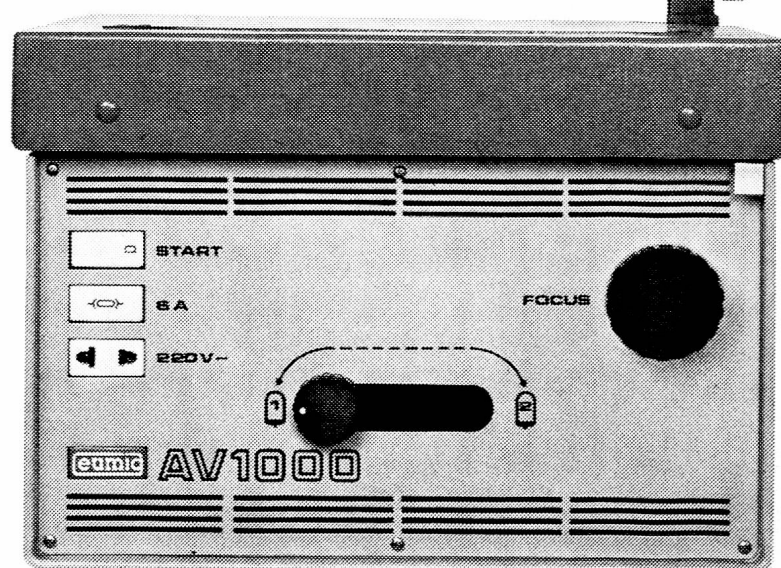
Pour ce prix, il offre tout ce qui distingue un bon projecteur.

- Une construction entièrement métallique, stable et rigide.
- Une mise au point sur l'avant de l'appareil (focalisation centrale).
- Un changement rapide de lampe (en cas de panne de lumière, la lampe de réserve peut s'enclencher immédiatement sans interrompre la projection).
- Un nouveau système de refroidissement auto-nettoyant. (Le sens spécial du flux d'air empêche les dépôts de poussière sur le système d'éclairage.)

- Une harmonisation automatique pour le système optique. (Il n'y a plus de zones marginales bleuâtres et brunâtres. Un bon éclairage est aussi assuré pour tous les formats de projection.)
- Une plaque-pupitre en verre de sécurité.
- L'équipement électrique répond naturellement aux prescriptions suisses de sécurité (contrôle de l'ASE). Une année de garantie.

eumig®

pour communication audio-visuelle



COUPON

- ☐ Veuillez m'envoyer, pour trois jours, le nouveau AV 1000 pour examen et essai.
- ☐ Désire démonstration
- ☐ Envoyez prospectus détaillé.
- (Veuillez marquer par une croix ce qui convient.)

Nom: _____ Prénom: _____ Tél.: _____

Entreprise/Ecole: _____

Rue: _____ NPA/Lieu: _____

Important: Si vous pouvez vous décider de suite de l'achat d'un Eumig AV 1000 sur la base des essais, vous recevez un bon de matériel de travail d'une valeur de Fr. 50.-. (Ceci correspond aux frais d'une démonstration.)

A découper et à envoyer à: Société de Vente Eumig, Département Audiovisuel, Case postal, 8027 Zurich.

A paraître dans la première quinzaine d'avril

**Charles Chatelanat
Theodor Henzi**

vocabulaire de base allemand français

édition entièrement remaniée

Un volume 12,5 × 18,5 cm de 216 pages, impression noir et vert sur papier offset blanc sans bois. Reliure skivertex souple, dos rond, coins arrondis.

Fr. 12.—

Payot Lausanne

Cet ouvrage est destiné en premier lieu aux élèves du second cycle de l'enseignement secondaire, des écoles supérieures de commerce et des écoles de culture générale. N'étant pas lié à l'emploi d'un manuel déterminé, il rendra service également aux étudiants et à tous ceux qui, ayant dépassé le stade du cours élémentaire, sont désireux de revoir, d'approfondir et d'enrichir leur vocabulaire allemand.

L'accueil favorable rencontré par la première édition du VOCABULAIRE DE BASE ALLEMAND-FRANÇAIS (1963) et ses nombreuses réimpressions a montré qu'à ce niveau un recueil de ce genre est un instrument de travail des plus utiles.

Diverses raisons ont amené les auteurs à entreprendre une révision complète de l'édition originale :

- la parution de nouvelles listes de fréquence et d'études récentes portant sur la lexicologie et la syntaxe de l'allemand moderne ;
- le désir d'offrir un beaucoup plus grand nombre d'exemples précisant le sens et illustrant les principaux emplois des mots ;
- l'évolution des structures scolaires : un enseignement de plus en plus diversifié requiert des instruments de travail pouvant s'adapter facilement à des besoins divers.

Le « vocabulaire de base » proprement dit comprend environ 2500 mots qui constitueront le vocabulaire actif d'un élève fréquentant l'enseignement secondaire. Ce nombre paraît adapté à ses possibilités réelles d'assimilation et laisse une certaine marge pour le vocabulaire relatif aux textes lus en classe.

Les mots sont groupés par centres d'intérêt, ce qui permet de les faire apparaître dans leur environnement sémantique naturel.

Deux catégories de mots composent la partie principale du recueil :

- a) les mots considérés comme « élémentaires », choisis d'après des critères relativement objectifs (fréquence, disponibilité). Il s'agit de quelque 1350 mots, qui se retrouvent pour la plupart dans tous les cours élémentaires fondés sur la linguistique moderne. Cette première liste est destinée avant tout à la révision de ce qui a été précédemment acquis. Précisons qu'elle n'a pas été établie sur la base d'un cours de langue déterminé.
- b) 1150 mots environ, imprimés en retrait, qui, s'ajoutant au vocabulaire élémentaire, doivent permettre à l'élève d'aborder une langue plus complexe. Là encore, le choix est fondé dans une large mesure sur des critères objectifs ; le vocabulaire actif des élèves doit aussi comprendre des représentants des familles de mots les plus fréquentes, les particules et formes de dérivation les plus usuelles.

Il a paru judicieux d'offrir à ceux qui pousseront l'étude de l'allemand au-delà des exigences moyennes de l'enseignement secondaire la possibilité d'élargir leur vocabulaire dans certains domaines (économie, arts, etc.). Ces chapitres peuvent être utilisés suivant les circonstances, en tenant compte des intérêts et des possibilités des élèves ainsi que de l'orientation générale de leurs études.

ATTENTION :

Tous les professeurs d'allemand de Suisse romande qui utilisaient jusqu'ici les anciennes éditions du « VOCABULAIRE DE BASE ALLEMAND-FRANÇAIS » recevront avant le 17 avril, directement de l'éditeur, un exemplaire gratuit de ce nouvel ouvrage.

Ils y trouveront en outre un encart de 4 pages donnant les changements de la liste élémentaire par rapport au cours WIR SPRECHEN DEUTSCH et à l'ancienne édition du « Vocabulaire de base ». En effet, un certain nombre de mots ont été abandonnés, d'autres figurent dans la deuxième liste, quelques-uns enfin dans le vocabulaire complémentaire ; en revanche, une cinquantaine de mots faciles et usuels ont pris place dans la première colonne.

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J.A.
1820 Montreux 1